

LES CONDITIONS DE GARANTIES

Les portes de garage vendues par Techpro® bénéficient à compter du 1^{er} septembre 2019 de la garantie contractuelle suivante :

Durée de la garantie :

La société Techpro® fixe la garantie de ses portes de garage à une durée de 5 ans (hors portes industrielles). Cette garantie prend effet à la date de facturation tel que définit l'article 7 des conditions générales de ventes. (cf Art 7).

Les portes sont garanties 5 ans pour les éléments de la structure de la porte et de 2 ans pour les pièces dites d'usure ainsi que les laquages.

Conditions d'application de la garantie et exécution :

La garantie de 5 ans s'applique uniquement aux portes posées par un professionnel ou un installateur agréé.

Les portes de garage sont garanties contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception tels que définissent les articles 7, 8 et 9 des conditions générales de ventes. (Cf Art 7, Art 8, Art 9)

Au titre de la garantie, Techpro® s'engage à réparer ou remplacer les pièces reconnues défectueuses (dans la limite des exclusions définies ci-dessous) sans autre dédommagement d'aucune sorte et après que l'application de la clause de garantie ait été réputée justifiée par nos services. Dans le cas où la garantie est appliquée durant la période de 5 ans, les pièces remplacées ne sont garanties que jusqu'à l'échéance initiale de 5 ans. Précisions sur les éléments de la garantie :

	Porte de garage SECTIONNELLE	Extension de garanties*
Rails	5 ans	+ 2 ans
Tambours	5 ans	+ 2 ans
Dé-laminage des panneaux (Décollage entre la tôle et la mousse)	5 ans	+ 2 ans
Ressorts	5 ans	+ 2 ans
Galets	5 ans	+ 2 ans
Câbles	5 ans	+ 2 ans
Joints	5 ans	+ 2 ans
Usure au niveau de l'emboîture des panneaux et des parties à recouvrement	2 ans	/
Coloris extérieurs des panneaux (Hors laquage)	5 ans	/
Coloris extérieurs des panneaux (Laquage)	2 ans	/
Accessoires de pose et de personnalisation	2 ans	+ 1 an
Motorisation SOMFY (Moteur)	5 ans	+ 2 ans
Rail moteur SOMFY et accessoires	3 ans	+ 2 ans
Sécurité portillon non Somfy (Filaire ou radio)	3 ans	+ 2 ans



Conditions d'application de la garantie et exécution :

Cette garantie comprend uniquement la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos services, à l'exclusion : (tel que défini à l'article 6 des conditions générales de ventes)

- ▶ Si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur
- ▶ Des frais de main d'œuvre et ceux résultant des opérations suivantes, à savoir : prestation de dépose, repose, transport, qui demeurent quelles que soient circonstances à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Des incidents découlant d'une installation non conforme aux spécifications de Techpro®.
- ▶ D'un vice de fonctionnement provenant d'une mauvaise utilisation de l'acquéreur, ou une utilisation non conforme aux notices d'utilisation fournies avec les produits vendus.
- ▶ D'un fonctionnement défectueux provenant de l'usure normale du bien ou a un entretien non conforme nos préconisations.
- ▶ D'un vice de fonctionnement résultant d'une intervention ou d'une modification sur le bien effectué sans autorisation.
- ▶ Des incidents découlant du stockage, de l'absence de la protection d'origine de la porte, où dégradation durant le chantier.
- ▶ Des défauts d'aspects visibles et non déclarés lors de la livraison du produit. (cf Art 4).
- ▶ De l'usure liée aux conditions climatiques exceptionnelles (orages, dégâts des eaux, etc.).
- ▶ Des consommables (piles).
- ▶ Des frais d'entretien.
- ▶ Des dommages matériels ou immatériels, directs ou indirects au défaut du produit.
- ▶ D'un fonctionnement défectueux résultant de grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle de nos fournisseurs, sous traitant ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matière première ou de pièces détachées (forces majeures).

Modalités :

Conditions de paiement : Nos prix sont établis H.T aux conditions de notre tarif Toute demande de prise en garantie devra se faire par écrit par l'installateur en indiquant le numéro de la facture. Dès retour de la marchandise celle-ci sera contrôlée par notre service qualité ou envoyée chez notre fournisseur pour prise en garantie. Après analyse et dans le cadre de nos CGV, un avoir sera ou pourra être établi.

Les pièces défectueuses remplacées restent la propriété de Techpro®.

Pour demande de prise en garantie : sav@techpro.fr

Adresse pour retour :

TECHPRO® - Parc industriel de Champ Lamet - 12 rue de Chambussière 63430 Pont-du-Château.